

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 16 août 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 16 août 2021 à 18 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Martin Voyer,
Sylvain Lavoie

Absence(s) : Richard Lapointe et Lévis Duchesne

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 170.08.2021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4,1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 6 juillet au 16 août 2021
 - 4.1.2 Résolution pour une demande d'un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire Desjardins des Cinq Cantons en vertu du Règlement no 267-2020
 - 4.1.3 Versement d'une subvention suite à une reddition de comptes en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.4 Versement de subventions en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
 - 4.1.5 Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Reddition de comptes – Travaux de réfection route Saint-André et 2e rang Ouest
 - 4.1.6 Autorisation de travaux à l'association du 11^e chemin en vertu du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés
 - 4.1.7 Acquisition d'un photocopieur auprès de Blackburn et Blackburn inc. — Appropriation au fonds de roulement

4.1.8 Autorisation d'un signataire — Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité Amie des Aînés

4,2 Gestion du territoire

4.2.1 Autorisation de signataires — Servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada

4.2.2 Autorisation de signataires — Contrat d'acquisition du lot 6 319 377 du cadastre du Québec, propriété de M. Paul-Antoine Mathieu

4.2.3 Autorisation d'un signataire — Protocole d'entente pour le projet d'aménagement et de mise en valeur de la « Route des milieux humides », marais du Rigolet

4.2.4 Avis de motion concernant l'adoption du Règlement no 282-2021 modifiant le Règlement de construction et ses amendements en vigueur

4.2.5 Adoption du projet de règlement 282-2021 modifiant le règlement de construction 24-99 et ses amendements en vigueur

4.2.6 Octroi d'un contrat à l'entreprise GHD — Contrôle des matériaux dans le cadre du projet de réfection de la route Saint-André — Appropriation au Règlement d'emprunt no 279-2021 — Volet redressement des infrastructures routières locales

4.2.7 Octroi d'un contrat à DC Com - Réparation du puits d'eau potable rang 4 — Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

4.2.8 Autorisation d'un signataire — Directives de changement dans le contrat accordé à Excavation Grandmont inc. pour les travaux de revitalisation de la rue Saint-Antoine

4,3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Autorisation d'un signataire et dépôt d'une demande dans la cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)

4,4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentations, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. 171.08.2021 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 tel que rédigé par le greffier, en

tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

4,1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 172.08.2021 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 6 JUILLET AU 16 AOÛT 2021

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière*

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 6 juillet au 16 août 2021 laquelle totalise la somme de 1 079 599,66 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement no 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 173.08.2021 RÉOLUTION POUR UNE DEMANDE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE AUPRÈS DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES CINQ CANTONS EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 267-2020

Considérant l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet à une municipalité de contracter, par résolution un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt ;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le 12 février 2021 le Règlement d'emprunt no 267-2020 au montant de 3 970 000 \$ dans le cadre du projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser M. André Fortin maire et M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale à signer auprès de la Caisse populaire Desjardins des Cinq Cantons, tous les documents pertinents à la demande d'un emprunt temporaire au montant de 3 970 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 174.08.2021 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUITE À UNE REDDITION DE COMPTES EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser, suite au dépôt d'une reddition de comptes dans le cadre de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement de la dernière tranche de subvention au promoteur suivant :

Promoteur	Montant 80 % de l'aide financière accordée
M ^{me} Martine Ouellet Création J'M	1 467,20 \$

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 **175.08.2021 VERSEMENT DE SUBVENTIONS EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la politique d'intervention en matière de développement économique, le versement d'aides financières aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteur	Aide financière accordée
M. Alexandre Marcotte Camping Villa des Sables	1 320 \$ Volet 1 Démarrage/Relocalisation/Amélioration 2 000 \$ Volet 2 Publicité/Mise en marché/Promotion 2 000 \$ Volet 5 Frais pour pré-démarrage d'une entreprise
La Tablée du Lac	1 950 \$ Volet 1 Démarrage/Relocalisation/Amélioration 2 000 \$ Volet 2 Publicité/Mise en marché/Promotion
Groupe Lar inc.	2 000 \$ Volet 2 Publicité/Mise en marché/Promotion

La Ville versera aux promoteurs, dans un délai de trente (30) jours suivant l'acceptation du projet 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l'aide financière consentie, les promoteurs doivent produire et déposer, à l'officier désigné, douze (12) mois après l'acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l'aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 **176.08.2021 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE — VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) — REDDITION DE COMPTES — TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTE SAINT-ANDRÉ ET 2E RANG OUEST**

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes a été dûment rempli ;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 août 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire, lesquelles s'élèvent approximativement à 1 130 299,94 \$ taxes incluses, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 177.08.2021 **AUTORISATION DE TRAVAUX À L'ASSOCIATION DU 11^E CHEMIN EN VERTU DU PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS**

Considérant l'article VIII intitulé « travaux majeurs » du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés ;

Considérant que cet article prévoit que suite à la production du rapport détaillé des revenus et dépenses d'entretien du chemin privé, si le montant maximal de la compensation financière à laquelle une association a droit n'est pas utilisé, la différence sera déposée dans un fonds administré par la Ville pour une durée maximale de cinq (5) ans afin de permettre la réalisation de travaux majeurs ;

Considérant que l'association des propriétaires de chalets du 11^e Chemin désire se prévaloir de ce programme pour des travaux à être réalisés pour la somme de 11 927 \$ plus les taxes applicables.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accepter les travaux soumis par l'association des propriétaires de chalets du 11^e chemin, le tout conditionnel aux résultats des rapports détaillés des revenus et dépenses à être produits annuellement.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 178.08.2021 **ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR AUPRÈS DE BLACKBURN ET BLACKBURN INC. — APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser auprès de la compagnie Blackburn et Blackburn inc. l'acquisition d'un photocopieur Canon Image Runner Advanced C5840 pour la somme de 7 106 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 9 juillet 2021.

Cette somme sera appropriée au fonds de roulement de la Ville pour une période de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 179.08.2021 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. André Fortin, maire à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix un protocole d'entente à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales amie des aînés pour le projet « Amélioration de l'accessibilité au noyau villageois (revitalisation de la rue Saint-Antoine ». Ce

protocole d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4,2

GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 180.08.2021 AUTORISATION DE SIGNATAIRES — SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA

Considérant que dans le cadre de modifications prévues à son réseau électrique, Hydro-Québec doit procéder à la réinstallation d'un hauban sur un poteau situé à l'extrémité de la rue Saint-Henri ;

Considérant que cet hauban se trouverait sur le terrain du garage municipal et qu'une servitude pour des lignes électriques et de télécommunication serait nécessaire ;

Considérant que les frais liés à l'enregistrement de la servitude seront à la charge d'Hydro-Québec et de Bell Canada ;

Considérant que l'amélioration au réseau permettra de desservir le projet de la boulangerie (ancien Métro).

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier et M. André Fortin, maire à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une servitude pour des lignes électriques et de télécommunication à intervenir avec Hydro-Québec et Bell Canada.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 181.08.2021 AUTORISATION DE SIGNATAIRES — CONTRAT D'ACQUISITION DU LOT 6 319 377 DU CADASTRE DU QUÉBEC, PROPRIÉTÉ DE M. PAUL-ANTOINE MATHIEU

Considérant que lors de l'achat de la propriété de M. Paul Antoine Mathieu visant à permettre le prolongement du développement domiciliaire du plateau, une superficie de son terrain était demeurée en zone agricole et n'avait pas pu être morcelée du reste de sa propriété agricole ;

Considérant que la Ville avait tout de même acquis l'usufruit de ce terrain, et s'était engagée à entreprendre une démarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation nécessaire à l'acquisition complète de la propriété ;

Considérant que la décision a été rendue par la Commission, et la transaction peut donc être réalisée.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix un contrat d'acquisition du lot 6 319 377 du cadastre du Québec, propriété de M. Paul-Antoine Mathieu, le tout pour la somme de 102 627,69 \$. Ce contrat d'acquisition fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 182.08.2021 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DE LA « ROUTE DES MILIEUX HUMIDES », MARAIS DU RIGOLET

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix avait donné son accord de principe pour l'amélioration des aménagements au marais du Rigolet par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean, dans le cadre du projet de la « route des milieux

humides » ;

Considérant que l'Organisme a reçu le financement nécessaire pour la concrétisation de ce projet, et qu'un protocole d'entente est proposé afin de réaliser les aménagements prévus (construction d'un belvédère et d'un nichoir à canards).

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix un protocole d'entente à intervenir avec l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean le projet d'aménagement et de mise en valeur de la « Route des milieux humides », marais du Rigolet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 282-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

M. Luc Maltais donne avis de motion de la présentation lors de la présente séance de ce conseil, du projet de Règlement no 282-2021 modifiant le Règlement de construction no 24-99 et ses amendements en vigueur dans le but d'y abroger les dispositions relatives aux refoulements des eaux d'égout.

4.2.5 **183.08.2021 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 282-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 24-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Considérant que le Règlement de construction no 24-99 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;

Considérant qu'en vertu de l'adoption du Règlement no 274-2020 portant sur la protection contre les dégâts d'eau il y a lieu de modifier le règlement de construction no 24-99 dans le but d'y abroger les dispositions relatives aux refoulements des eaux d'égout ;

Considérant qu'un projet de ce Règlement doit être soumis à la consultation publique en vertu l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, adopté le 2 octobre 2020.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

- D'adopter le présent projet de règlement portant le numéro 282-2021 ;
- De déléguer au greffier le soin de déterminer les modalités de la consultation publique.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 **184.08.2021 OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE GHD – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE SAINT-ANDRÉ – APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 279-2021 — VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder à l'entreprise GHD le contrat de contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la route Saint-André pour la somme de 15 163,32 \$, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 16 juillet 2021.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 279-2021 — Volet redressement des infrastructures routières locales.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 185.08.2021 **OCTROI D'UN CONTRAT À DC COM - RÉPARATION DU PUIS D'EAU POTABLE RANG 4 — APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à DC Com le contrat de réparation du puits du rang 4 afin de procéder au remplacement du variateur de fréquence, le tout pour la somme de 10 795 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 14 juillet 2021.

D'approprier cette somme au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 186.08.2021 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - DIRECTIVES DE CHANGEMENT DANS LE CONTRAT ACCORDÉ À EXCAVATION GRANDMONT INC. POUR LES TRAVAUX DE REVITALISATION DE LA RUE SAINT-ANTOINE**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix des directives de changement (DC-01 à DC-09) dans le cadre du contrat accordé à Excavation Grandmont inc. pour les travaux de revitalisation de la rue Saint-Antoine, pour la somme de 26 787,69 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que recommandé par Mageco LMG experts-conseils en ingénierie.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 145-2013.

Adoptée à l'unanimité

4,3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 187.08.2021 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LA CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE)**

Considérant l'appel de projets en cours du Gouvernement du Québec dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure en pouvant contribuer jusqu'à 201 000 \$ ou 67 % des coûts admissibles pour les municipalités de 10 000 habitants et moins ;

Considérant que le projet d'une nouvelle phase de mise à niveau des sentiers de Vélo de montagne incluant les vélos surdimensionnés (fatbike) sur le site du banc de sable est en attente de financement et que les documents requis dans le cadre du programme sont disponibles.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que le conseil municipal autorise, M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer et déposer au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure ;

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'engage que les services concernés dans la demande soient accessibles à l'ensemble de la population ;

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles fixés à 50 % dans le cadre du programme PSISRPE.

Adoptée à l'unanimité

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Comités pléniers
- Journée de travail sur la planification stratégique
- Représentation aux trois critères « Et vive le vélo »
- Rencontre du conseil d'administration du Camp musical du Saguenay-Lac-St-Jean
- Comité administration et développement
- Rencontre de citoyens
- Capsule sur le vélo pour les médias sociaux « Et vive le vélo »
- Spectacle de la caravane en panne à l'Arboretum
- Réunion de l'Office d'habitation du secteur Sud
- Entrevue avec un journaliste concernant les divers dossiers de la ville
- Présence au dîner organisé avec les travailleurs étrangers
- Présence aux midis-musicaux au Parc Maurice Kirouac.

Aucune demande.

Aucune correspondance.

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

À 19 h, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier